Le cortex préfrontal (CPF) représente 30% des aires corticales et inclut des ensembles neuronaux qui encodent : mémoire de travail, conditionnement et valeur de la récompense, inhibition des comportements inappropriés, détection des erreurs, gestion des conflits et contrôle cognitif. Ce cortex associatif élabore des réponses adaptées aux contingences sociales, environnementales et aux besoins internes. Les lésions du CPF (traumatismes crâniens, accidents vasculaires, tumeurs, démences dégénératives, affections psychiatriques) engendrent un état clinique aux multiples facettes retentissant sur les comportements du patient qui peuvent être diminués (apathie) ou mal contrôlés (désinhibition, troubles des conduites sociales) avec de multiples conséquences médico-légales.

Une meilleure connaissance du cortex préfrontal et de ses troubles est souhaitable pour mieux comprendre les mécanismes qui sous-tendent les phénomènes d'addiction ou certaines pathologies psychiatriques (dépression, schizophrénie notamment) et pour mieux repérer sa responsabilité dans les difficultés de reprise de vie professionnelle ou sociale après traumatisme crânien ou dans la survenue d'actes délictueux inexpliqués.

Rapport complet
>> https://www.academie-medecine.fr/meconnaissance-du-cortex-prefrontal/